Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010) **Heft:** 1894

Artikel: Hannibal Khadafi serait-il à nouveau arrêté aujourd'hui?

Autor: Dépraz, Alex

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009934

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Brunner joue en virtuose un rôle de soliste qu'elle a les moyens personnels et financiers de valoriser. La question peu fédérale de l'école, qui suscite au quotidien des peurs et préjugés indéfiniment exploitables, représente la variante actuellement dominante des thèmes de l'immigration et de l'identité suisse, dont l'UDC fait désormais son fond de commerce dans les agglomérations urbaines comme autrefois dans les régions rurales. Privilégiant le dialogue direct avec le peuple, l'UDC fait mine de se désintéresser de la mise en œuvre des idées qu'elle lui souffle, comme en témoigne la tentation de refuser toute collaboration aux travaux du groupe chargé par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga d'étudier les modalités de renvoi des étrangers criminels. A l'UDC

de dicter l'ordre du jour, aux autres d'appliquer les décisions prises.

Rien n'étant jamais définitivement acquis ni perdu en politique, Christian Levrat peut encore redresser la barre en temps utile, c'est-à-dire sans délai. En tout cas sans attendre mars 2011, le mois où Cédric Wermuth quittera la présidence de la Jeunesse socialiste pour consacrer son temps et surtout son exceptionnel talent rhétorique à la défense et illustration de sa propre cause. Dès le printemps prochain en effet, le jeune homme se lancera à l'assaut du troisième siège socialiste argovien, que Doris Stump libérera après l'avoir occupé pendant quatre législatures. Il restera sans doute l'un des cinq vice-présidents du PSS et un membre influent du

Comité directeur.

Cette élection d'un socialiste qui s'annonce doué également pour le travail parlementaire et médiatique est ouvertement souhaitée par le président Levrat, lui-même tout à fait acquis à la personnalisation de la politique. Très exposé, il se trouve présentement à la tête d'un PSS affaibli par ses divergences internes, sans doute moins profondes dans les cantons et les villes qu'à l'échelle du pays. Une chance: le niveau national pèse moins dans une Confédération comme la Suisse que dans les autres Etats européens. Mais partout, à ce niveau en tout cas, la gauche s'avère en difficulté; lui manque une pensée forte, rassembleuse et mobilisatrice qui l'aide à mieux comprendre la crise financière et surtout à en tirer politiquement parti.

Hannibal Khadafi serait-il à nouveau arrêté aujourd'hui?

Alex Dépraz • 14 décembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16231

Entre les lignes du rapport parlementaire sur la crise entre la Suisse et la Libye

Entre le roman d'espionnage et le manuel d'instruction civique illustré, le <u>rapport de la commission de gestion du Conseil des Etats sur la crise libyenne</u> ¹⁷ est une lecture qui nous apprend beaucoup sur le fonctionnement des institutions suisses.

Les médias ont surtout retenu la communication déficiente au sein du Conseil fédéral ainsi que l'improbable cavalier seul de Hans-Rudolf Merz au cœur de l'été 2009. Plus encore que son épopée infructueuse à Tripoli, l'essai non transformé du président de modifier a posteriori une décision du Conseil fédéral – «un agissement intolérable» écrit à juste titre la commission (p. 64) – explique à lui seul sa démission prémonitoire.

Mais ne tirons pas sur le pianiste. A force de critiquer l'action du gouvernement, on en viendrait presque à oublier l'entière responsabilité du régime libyen, lequel retenait illégitimement en otage deux ressortissants suisses sans fondement juridique sérieux en représailles de l'arrestation par les autorités genevoises du fils du colonel libyen et de son épouse.

Au contraire de la Libye, la Suisse est un Etat de droit. Le pouvoir n'est pas entre les mains d'un seul homme ni entre celles de quatre femmes et de trois hommes. La justice est indépendante et la Confédération doit composer avec les compétences des cantons. Heureusement, la lecture des faits établis par le rapport le confirme.

Et il apparaît qu'au moment de l'arrestation d'Hannibal Khadafi et de son épouse, les compétences respectives des autorités ont été respectées: il appartenait uniquement à la justice genevoise de décider de cette intervention dès lors que le fils du chef de l'Etat libyen ne bénéficiait d'aucune immunité diplomatique. Le DFAE s'est contenté d'exprimer le souhait que les autorités genevoises agissent «mit der grösstmöglichen Sorgfalt», ce qui fut traduit par «prendre toutes les précautions d'usage». Les difficultés de traduction sont un autre charme de nos institutions. La séparation des pouvoirs a parfaitement joué: la justice genevoise était entièrement libre de décider de l'opportunité de cette délicate mesure d'instruction. Seule une procédure pénale menée à son terme – ce qu'exclut désormais le retrait de plainte - aurait pu

permettre d'en examiner le bien-fondé (<u>DP 1874</u> 18).

Les choses se dérouleraient-elles de la même manière aujourd'hui? On peut en douter à la lecture du rapport. Après avoir porté pour la forme au pinacle la séparation des pouvoirs, la commission, dans un passage particulièrement alambiqué, expose que ces principes «n'excluent pas a prioriun échange d'information et de points de vue entre les instances», cela afin que «les autorités de justice et police genevoises soient préalablement rendues attentives par le biais du gouvernement genevois à leur marge de manœuvre quant au type d'intervention à mener (mandat de comparution et mandat d'amener)» et qu'en l'espèce «la problématique aurait dû être traitée aussi au niveau politique, et cela tant du côté de la Confédération que de celui de la République et canton de Genève» (p. 38).

En clair, les parlementaires fédéraux estiment qu'il aurait dû

y avoir un coup de fil de la cheffe du DFAE au conseiller d'Etat genevois qui aurait ensuite «rendu attentif» le substitut du procureur général en charge de l'affaire – lequel n'y avait sans doute pas pensé – aux graves répercussions que pourrait avoir sa décision. On salive d'avance de connaître les critères pour déterminer les «constellations pareilles ou semblables» qui justifieront cette intervention du politique dans une procédure judiciaire: seuls les enfants de chefs d'Etat seront-ils concernés? Aussi ceux des ministres?

La volonté de tirer les leçons de la crise avec la Libye est bien sûr louable. Les autorités fédérales peuvent sans doute mieux faire pour la gérer. Mais on ne doit pas éviter une telle crise à n'importe quel prix, surtout pas à celui du renoncement à nos valeurs fondamentales. L'arrestation d'Hannibal Khadafi et de son épouse avait eu le mérite de rappeler au monde que la justice suisse est indépendante. Faisons en sorte qu'elle le reste.

Matières premières: les préoccupations de Schneider-Ammann

Albert Tille • 18 décembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16266

Le commerce international des métaux rares préoccupe l'industrie et le chef du département de l'économie

Johann Schneider-Ammann joue la transparence. Dans l'éditorial 9 de *La Vie économique*, le magazine d'information publié par son département, il affirme que le Conseil fédéral doit fermement s'engager en faveur d'une réglementation internationale sur l'approvisionnement en matières premières. Cette recommandation va pile à la rencontre des conclusions du séminaire 10 organisé en juin passé par l'Association des

constructeurs de machines. Swissmem, rappelons-le, était alors présidée par le patron de l'entreprise Ammann! On ne parle bien que de ce que l'on connaît.

L'éditorial du nouveau conseiller fédéral traite du marché des métaux rares et ne fait aucune